

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 16 FEVRIER 2005,**  
**Salle Albin Mazon, à Privas**

*Début de la séance : 18h30*

**Présents :** Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Jean-Louis BONHOMME, Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Christian PASCAUD (remplace Gilbert MOULIN), Michel VALLA, Michel GAIGNIER, Daniel CERISE, Michel GAMONDES, Jacques BALTOGLU, Max LAFOND, Jean CHOUVIER, Arnaud RITTE, Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Alain BERNARD, Alain CHAUSSIGNAND, Patrick GRANJON (remplace Philippe MAZADE), Dominique VIGNAL, Yves CHEVALIER, Didier BELIN.

Mesdames Micheline BRIET (remplace Roland SADY), Claudette ESTEOULLE (remplace Florian BENEFICE).

**Excusés :** Messieurs Roland SADY, Gilbert MOULIN, Florian BENEFICE, Philippe MAZADE.

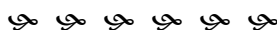
**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Didier BELIN

**Ordre du Jour :**

- 1) SPANC : intervention de Monsieur SINTUREL, technicien assainissement au Conseil Général de l'Ardèche,
- 2) Modification du périmètre communautaire,
- 3) Centre Européen de Nouvelles Technologies,
- 4) Nouveau Code des Marchés Publics,
- 5) Versement des avances de trésorerie TEOM,
- 6) Débat d'Orientation Budgétaire 2005,
- 7) Questions diverses.

Le quorum étant largement atteint le Président débute le Conseil Communautaire.



**I/ SPANC**

François VEYREINC donne la parole à Monsieur Hervé SINTUREL, technicien assainissement au Conseil Général de l'Ardèche pour un exposé sur les modalités de mise en place d'un SPANC sur le territoire de la Communauté.

Le Président remercie Monsieur SINTUREL pour la qualité de son intervention et la clarté du document distribué aux maires présents.



### **Compte rendu du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2004 :**

François VEYREINC précise, qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Yves CHEVALIER mentionne tout de même qu'il faudra être vigilant sur les délégués au SIDOM pour la mairie de Privas. Un nouveau vote sera peut-être nécessaire.

Le compte rendu est approuvé à 31 voix pour et 2 voix contre (Alain BERNARD et Max LAFOND).



### **II/ Modification du périmètre communautaire**

François VEYREINC expose que la proposition de modification du périmètre communautaire lui paraît indispensable pour sortir de la situation actuelle. Pour donner suite à la demande présentée par le maire de Rochessauve il propose que le Conseil Communautaire se prononce également sur le départ de cette commune.

Max LAFOND demande au Président pourquoi, dans sa lettre du 20 janvier dernier adressée aux membres du Conseil Communautaire, il indique que les élus de Rochessauve sont des irresponsables ?

François VEYREINC répond qu'il ne se serait jamais permis de dire que les élus de Rochessauve étaient des irresponsables mais qu'il qualifie la décision de laisser partir Rochessauve d'irresponsable.

Suite à une demande exprimée par plus d'un tiers des membres présents, le Président propose d'instaurer un vote à bulletins secrets.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 28 votes positifs, 1 négatif, 1 nul et 3 blancs :**

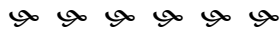
- **approuve le retrait des communes de St Lager Bressac et St Symphorien sous Chomérac de la Communauté de Communes Privas – Rhône et Vallées.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 5 votes positifs, 25 négatifs et 3 blancs :**

- **refuse le retrait de la commune de Rochessauve de la Communauté de Communes Privas – Rhône et Vallées.**

A 19h25, à l'issue du second vote, Max LAFOND regrette l'absence de solidarité entre élus et se retire accompagné des membres de son conseil municipal.

Alain BERNARD et Dominique VIGNAL quittent également la séance du conseil communautaire.



19h30 : départ de Michel GAMONDES remplacé par Pascale VIVENZIO.

### **III/ Centre Européen de Nouvelles Technologies**

Le Président donne la parole à Edouard LEVEUGLE, vice-président chargé du développement économique qui lit la proposition de délibération soumise au vote.

Christian VERCASSON confirme l'intérêt de sa commune pour ce projet notamment en regard des perspectives de créations d'emploi. Il demande des garanties sur ces créations d'emploi afin que ce projet ne soit pas seulement un projet immobilier. Il précise de plus qu'aucun déclassement des vignobles des Côtes du Rhône de St Julien en St Alban n'est prévu.

Jacques BALTOGLU demande si la zone n'est pas encore délimitée ?

Edouard LEVEUGLE lui répond qu'il existe un espace, dans la zone prévue, non planté en vigne mais classé. Ces parcelles ne sont pas exploitables car le sol est en marne.

François VEYREINC réaffirme l'engagement de la Communauté sur ce projet. Il précise que le concepteur initiateur de l'opération doit fournir un document de présentation dans quelques jours qui servira de support à la candidature dans le cadre du dispositif « Pôles de compétitivité ».

Michel GAIGNIER complète par le fait que le responsable du projet est venu au syndicat Ouvèze-Vive. Il a un vrai souci environnemental.

Michel VALLA explique qu'il a lu dans la presse les interrogations et les inquiétudes de l'association nouvellement créée. Il se demande ce que cela cache et si l'association peut contester et contrer le projet.

Christian VERCASSON lui répond qu'il n'a eu connaissance que récemment de la création de cette association qui n'est pas contre le projet. Ces membres veulent seulement être vigilants sur le projet environnemental. Ils sont inquiets mais pas du tout agressifs.

François VEYREINC conclut que le projet a l'objectif de s'intégrer parfaitement dans le paysage, de respecter les vignobles et l'environnement.

Edouard LEVEUGLE informe les membres du Conseil Communautaire de la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité consultatif qui auront pour mission de mener à bien le dossier. Ces comités sont composés comme suit :

#### *- COMITÉ DE PILOTAGE -*

- Préfecture de l'Ardèche
- Communauté de Communes Privas – Rhône et Vallées
- Commune de St Julien en St Alban
  
- Monsieur Jean-Claude VICH
- Monsieur Claude GOUTORBE : Ingénieur Conseil JFP Participations

- *COMITÉ CONSULTATIF* -

- Communauté de Communes Privas – Rhône et Vallées
- Commune de St Julien en St Alban
- Région Rhône-Alpes
- Département de l’Ardèche
  
- Préfecture de l’Ardèche
- SDEA
- CCI
- Chambre d’Agriculture
- Chambre des Métiers
- SAFER
- Syndicat Ouvèze-Vive
- Syndicat Ouvèze-Payre
  
- Syndicat des Vignerons
- Association Privas – Rhône et Vallées Entreprendre

Il demande que soit également rajouté un représentant de l’association de St Julien en St Alban.

Arnaud RITTE demande l’intégration dans le comité consultatif des communes limitrophes de St Julien en St Alban.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité :**
- **l’engagement de la Communauté de Communes Privas – Rhône et Vallées dans le projet d’aménagement du « Centre Européen de Nouvelles Technologies »**
  - **et mandate le Président pour entreprendre, en association avec la municipalité de St Julien en St Alban, les démarches nécessaires à la constitution de la ZAC.**



19h50 : départs de Michel VALLA et Michel GAIGNIER.

#### **IV/ Nouveau Code des Marchés Publics**

Le vice-président chargé des finances, Patrick LALLEMAND rappelle la délibération du 14 octobre 2004 qui précisait les principes de procédure retenus par le Conseil Communautaire pour l’application du Nouveau Code des Marchés Publics.

Il informe les conseillers qu’un décret du 26 novembre 2004 porte modification du NCMP en instaurant notamment un seuil de 4 000 € HT pour les marchés de travaux, de fournitures et de services :

➤ article 28 alinéa 3 : « les marchés de travaux, de fournitures et de services d’un montant inférieur à 4 000 € HT peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable ».

Le Président propose donc que soit retenu ce seuil de 4 000 € HT en remplacement du seuil de 3 000 € HT retenu le 14 octobre 2004. Le reste de la délibération demeure inchangé.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification apportée à la délibération du 14 octobre 2004.**



**V/ Versement des avances de trésorerie TEOM**

Patrick LALLEMAND informe les conseillers qu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui procède à une extension de ses compétences peut bénéficier, afin de lui permettre de faire face avant le vote de son budget au paiement de ses dépenses de début d'activité, d'avances de trésorerie consenties par ses communes membres.

En effet, en vertu de l'article L.2332 du CGCT, celles-ci continueront à percevoir des douzièmes de fiscalité calculés dans les conditions de l'année précédente jusqu'à ce que l'EPCI ait adopté son budget et voté ses taux.

Afin de permettre à la Communauté de répondre aux appels de fonds qui seront présentés par les services du SIDOM il est donc proposé de signer, avec les communes qui percevaient en 2004 la TEOM, une convention d'avances de trésorerie.

Christian VERCASSON explique que la commune de St Julien était à la redevance. Il voudrait connaître à peu près le taux de la taxe pour cette année.

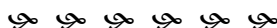
François VEYREINC lui dit que le taux sera calculé sur les bases du foncier bâti moins les exonérations.

Pour Jean LEYNAUD, il faudra bien envisager de mettre en place une redevance spéciale pour les entreprises, les administrations...

Jean CHOUVIER demande à quoi servent les conventions signées entre les communes et la communauté.

François VEYREINC lui répond qu'elles permettent au budget communautaire de percevoir les douzièmes que les communes encaissent jusqu'au vote du budget.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à signer pour la Communauté de Communes les conventions d'avances de trésorerie TEOM avec les communes de Alissas, Coux, Creysseilles, Flaviac, Lyas, Pourchères, Privas, Rochessauve, St Priest, St Symphorien, Veyras.**



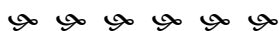
**VI/ Débat d'Orientation Budgétaire**

Les membres du Conseil Communautaire examinent le document se rapportant au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2005 transmis avec les convocations et présenté par le Président.

Pour Jacques BALTOGLU, il aurait été utile de rappeler les chiffres prévus pour DGF.

François VEYREINC rappelle que la prévision de DGF est de 25 000 € environ.

Patrick LALLEMAND annonce que la commission des finances se réunira mardi 1<sup>er</sup> mars à 18h00 dans les bureaux de la Communauté pour la préparation du budget 2005.



## **VII/ Questions diverses**

Des informations sont apportées sur les points qui suivent :

Gérard BEAL :       - étude sentier de randonnées pédestres  
                          - cadastre

Edouard LEVEUGLE :   - guide de l'OT  
                              - bâtiments pour musée agricole Clair de Verdus

François VEYREINC :   - Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA)

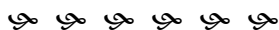
Jean LEYNAUD demande où en sont les projets dans la politique de la petite enfance.

Didier BELIN lui répond qu'au Pouzin le projet est un relais d'assistantes maternelles. A Chomérac, c'est plutôt un accueil petite enfance. Pour le moment, le travail s'effectue sur le projet de Chomérac sous la forme d'un accompagnement en investissement, des participations.

François VEYREINC rappelle qu'une modification des statuts est à prévoir.

Pour Yann BACCONNIER il conviendra de définir exactement la compétence. Il demande également si il est envisagé de prendre la compétence en totalité.

Didier BELIN lui répond que oui mais pas avant 10 ou 15 ans. Pour l'instant, il est juste envisagé de faire un accompagnement en investissement. Pour cela, il faut inscrire dans les compétences communautaires les règlements des futures interventions.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.*